

"Étendre le rail maritime au parc marin"

Ségolène Royal désormais ambassadrice chargée de la négociation internationale pour les pôles Arctique et Antarctique est la ministre de l'Écologie (2014-2017) qui a permis la création du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Comment a été créé le rail de séparation maritime au large de la Corse ?

C'est une décision de l'organisation maritime internationale prise en 2016 que j'ai réussi à faire adopter avec les élus de l'Assemblée de Corse, après l'accident du Costa Concordia. C'est un rail de sécurité qui empêche les bateaux de se croiser.

Après la collision survenue à 28 km des côtes du Cap le 7 octobre, faudrait-il contraindre davantage cette réglementation ?

Je pense qu'il serait intéressant de voir si on ne peut pas l'étendre à une zone plus vaste qui concernerait l'ensemble de l'espace maritime. Il faut se mobiliser pour protéger le plus grand parc marin de France.

L'intensité du trafic maritime dans



Ségolène Royal a été la ministre de l'Écologie qui a contribué à la création du parc marin du Cap Corse.

/PHOTO CHRISTIAN BUFFA

cette zone inquiète aujourd'hui, comment mieux gérer ces flux ?

En étendant la zone à la totalité de l'espace du parc marin, cela réduirait de fait le nombre de navires qui le fréquentent. Si un bateau s'approche trop près, il serait aussitôt rappelé à l'ordre.

Mettre à disposition de la Corse des

moyens de lutte antipollution, est-ce envisageable ?

Absolument, d'autant que cette question n'est pas nouvelle. Il faudrait voir avec l'Italie comment mettre en œuvre une telle coopération. Les premiers contacts pourraient même être pris par les élus locaux par exemple.

PROPOS RECUEILLIS PAR S.C.